

2024/.....
Parafe

DELIBERATION N°462

OBJET : COMPTE RENDU AU CONSEIL DE L'EXERCICE DES POUVOIRS DELEGUES

Entendu l'exposé de Monsieur le maire sur le compte rendu au conseil de l'exercice des pouvoirs délégués ;

Vu la délibération n° 61 du 17 juillet 2020 du conseil municipal portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire de certaines attributions de l'assemblée délibérante en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant les décisions intervenues, relatives aux points suivants :

Décision n°03/24 du 18 janvier 2024

- Fixation des tarifs de la saison culturelle

Décision n°04/24 du 18 janvier 2024

- Fixation de la participation financière pour la location des salles du centre d'exposition artistique et littéraire – Ferme Pereire

Décision n°05/24 du 18 janvier 2024

- Fixation de la participation financière pour les stands des exposants du marché de Noël organisé par le service Culture

Décision n°06/24 du 18 janvier 2024

- Fixation des tarifs pour la location de l'Espace Horizon

Décision n°07/24 du 24 janvier 2024

- Défense des intérêts en justice de la commune d'Ozoir-la-Ferrière

Décision n°08/24 du 24 janvier 2024

- Installation de trois caméras fixes sur trois points vidéo existants

Décision n°09/24 du 24 janvier 2024

- Demande de subvention dans le cadre de l'installation de trois caméras fixes sur trois points vidéo existants, rond-point du collège Marie Laurencin, rond-point du stade des Trois Sapins et rond-point de l'école Gruet

Décision n°10/24 du 24 janvier 2024

- Demande de subvention dans le cadre de l'installation de trois caméras fixes sur trois points vidéo existants, rond-point du collège Marie Laurencin, rond-point du stade des Trois Sapins et rond-point de l'école Gruet

Décision n°11/24 du 07 février 2024

- Fixation des tarifs de la saison culturelle

Décision n°12/24 du 21 février 2024

- Prémption des locaux sis 70 avenue du Général de Gaulle, Lot n°5 de la copropriété sise sur la parcelle cadastrée section BD, n°75

Décision n°13/24 du 23 février 2024

- Demande de subvention au département pour le bois communal « Bois des pins » - année 2024

Décision n°14/24 du 1^{er} mars 2024

- Demande de subvention du fonds vert dans le cadre du CRTE : rénovation du parc lumineux d'éclairage public

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703503-20240405-DEL IB_462_2

2024/.....
Parafe

Décision n°15/24 du 7 mars 2024

- Travaux d'entretien du Bois Prieur – année 2024

Décision n°16/24 du 7 mars 2024

- Demande de subvention du fonds vert dans le cadre du CRTE : rénovation énergétique du groupe scolaire Anne Frank

Décision n°17/24 du 7 mars 2024

- Demande de subvention du fonds vert dans le cadre du CRTE : rénovation de l'aile ouest de l'Hôtel de Ville

Décision n°18/24 du 8 mars 2024

- Détermination des conditions matérielles et financières pour l'accueil d'un groupe au centre municipal de vacances de Port Blanc en avril 2024 – fixation du tarif de location du centre d'hébergement de Port Blanc

Décision n°19/24 du 8 mars 2024

- Renouvellement de la convention entre la commune de Lésigny et la commune d'Ozoir-la-Ferrière relative à l'accueil d'enfants de Lésigny dans les accueils de loisirs municipaux

Décision n°20/24 du 13 mars 2024

- Demande de subvention de la Région dans le cadre de la création de deux terrains de basket 3x3

Décision n°21/24 du 13 mars 2024

- Demande de subvention de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre de la création de deux terrains de basket 3x3

Décision n°22/24 du 13 mars 2024

- Fixation des tarifs de séjours au centre d'hébergement de Port Blanc pour les personnes retraitées résidant à Ozoir-la-Ferrière

Décision n°23/24 du 13 mars 2024

- Défense des intérêts en justice de la commune d'Ozoir-la-Ferrière

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

PREND ACTE de l'usage des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 5 avril 2024

La secrétaire de séance,
Josyane MELEARD.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 5 avril 2024

Le Maire,
Jean-François ONETO.



REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2024

Application agréée E-legalite.com

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2024

Conseillers en exercice :	35
Présents :	23
Absents :	12
Pouvoirs :	10
Votants :	33

Convoqués le : 28 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre le cinq avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Monsieur Jean-François ONETO, maire.

PRESENTS : Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Madame Lucie CZIFFRA.

ABSENTS : Monsieur Ziain TADJINE, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Monsieur Patrick SEMBLA, Madame Nathalie RUCHMANN, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Madame Valérie BOURGUIGNON, Madame Béatrice LAINÉ, Monsieur Malek BENSAL, Madame Laëtitia DEVRIENDT.

POUVOIRS DE :	Monsieur Ziain TADJINE	à	Monsieur Patrick VORDONIS
	Madame Anne-Marie CADART	à	Madame Chantal BOURLON
	Monsieur Frédéric MARCOUX	à	Monsieur Jean-François ONETO
	Madame Chantal LAÏK/CLAVERO	à	Madame Suzanne BARNET
	Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
	Monsieur Patrick SEMBLA	à	Monsieur Jacques VERDIER
	Madame Nathalie RUCHMANN	à	Madame Françoise MILLET
	Madame Valérie BOURGUIGNON	à	Madame Antoinette JARRIGE
	Monsieur Malek BENSAL	à	Monsieur Manuel MACHADO
	Madame Laëtitia DEVRIENDT	à	Madame Aline PALOMARES

Monsieur le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Josyane MELEARD, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

* Il est à noter que Monsieur Patrick SALMON a quitté la séance avant le vote de la délibération n°454 (Budget primitif 2024 – budget principal) et est revenu avant le vote de la délibération n°455 (Budget primitif 2024 – budget annexe assainissement)